

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-1003/SG/CD la Chambre des députés fixant les modalités de revalorisation des rentes dues au titre d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné la mort ou une incapacité permanente (rendue exécutoire par arrêté n° 74-1003/SG/CD du 21 juin 1974) .

n° 74-1003/SG/CD la

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1974

Date de publication
21 juin 1974

Date du numéro
10 juillet 1974

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 41/8e L du 10 juin 1974 de la Chambre des Députés du Territoire français des Afars et des Issas fixant les modalités de revalorisation des rentes dues au titre d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné la mort ou une incapacité permanente.